



Communiqué



L'envoyée spéciale, la Princesse Astrid de Belgique accueille avec satisfaction la décision d'Oman d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel

Muscat, Bruxelles le 19 mars 2014 – Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique, en sa qualité d'envoyée spéciale de la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa, est actuellement en visite au Sultanat d'Oman, qui n'a pas encore adhéré au traité interdisant l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des mines antipersonnel.

Lors d'une mission commerciale à Oman, la Princesse Astrid a rencontré le Ministre des Affaires étrangères du Sultanat, Youssef bin Alawi bin Abdullah, afin d'encourager l'Oman à poursuivre son engagement dans le mouvement international pour éradiquer les mines antipersonnel, en rejoignant ce traité historique du désarmement et humanitaire.

Le Ministre des Affaires étrangères de l'Oman a répondu à l'appel de la Princesse Astrid en l'informant que le Sultanat avait pris la décision d'adhérer à la Convention.

La Princesse Astrid de Belgique a accueilli avec satisfaction la décision. «L'adhésion à la Convention par un autre État du golfe Persique contribuera à renforcer le mouvement pour éliminer les mines antipersonnel non seulement dans la région mais dans le reste du monde et assurera l'efficacité continue de la Convention», a déclaré la Princesse Astrid.

«Chaque nouvelle adhésion est importante», a ajouté la Princesse Astrid. «Il n'y a pas d'utilité concevable de mines antipersonnel qui puisse être supérieure ou justifier le coût humanitaire dévastateur de ces armes».

L'Oman, qui, depuis quelques années, assiste aux réunions officielles de la Convention en tant qu'observateur, a exprimé publiquement qu'il «partageait entièrement les objectifs de la campagne pour une interdiction mondiale complète».

Selon *l'Observatoire des mines*, l'Oman n'a jamais produit ou exporté de mines antipersonnel et il n'a ni acheté ou utilisé de mines antipersonnel depuis près de deux décennies.

La Princesse Astrid a annoncé en 2013 qu'elle se joignait aux efforts mondiaux de haut niveau sponsorisés par l'Union européenne en visant à promouvoir les objectifs humanitaires de la Convention. En outre de la Princesse Astrid, le Prince Mired de Jordanie et Juanes, le multi-lauréat colombien du Grammy-awards, qui est aussi un défenseur des droits de survivants de mines antipersonnel, se sont unis à ces efforts. Depuis 2000, la Princesse Astrid a représenté la Belgique dans plusieurs des réunions officielles de la Convention, entre autres à Genève, en Thaïlande, en Jordanie et en Colombie. La Belgique a été l'un des premiers pays faire appel à une interdiction totale de mines antipersonnel et à adhérer à la Convention.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été adoptée à Oslo en 1997, ouverte à la signature à Ottawa la même année et est entrée en vigueur le 1er mars 1999. Depuis son entrée en

Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction de mines antipersonnel

CIDHG | Chemin Eugène-Rigot 2C | CP 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse | t. + 41 (0)22 730 93 50
f. + 41 (0)22 730 93 62 | press@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org/fr

vigueur, des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereux ont été mis à l'activité humaine normale et plus de 44,5 millions de mines stockées ont été détruites.

###

Pour plus d'informations de presse, veuillez contacter : Laila Rodriguez, +41 (0)22 730 93 50, ou press@apminebanconvention.org . Trouvez la Convention sur [Facebook](#), [Flickr](#) et [Twitter](#).